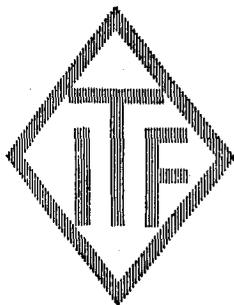


FASCISME

ORGANE DE LA FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES OUVRIERS DU TRANSPORT
PARAIT TOUS LES QUINZE JOURS EN FRANÇAIS, ALLEMAND, ANGLAIS, SUÉDOIS, ESPAGNOL ET
HOLLANDAIS ET EN PARTIE EN ESPÉRANTO. LE PRIX DE L'ABONNEMENT EST DE FL. 4.- PAR AN (ET
DE FL. 2.- POUR LES MEMBRES DES ORGANISATIONS ADHÉRENTES À L'I.T.F. ET AUTRES ORGANISA-
TIONS OUVRIÈRES). S'ADRESSER POUR LES ABONNEMENTS: VONDELSTRAAT 61, AMSTERDAM, WEST
5ème année Amsterdam, le 20 février 1937.
N° 4



AIDEZ LES CAMARADES ESPAGNOLS!

Résolution adoptée par le Comité Exécutif de la
Fédération internationale des Ouvriers du Trans-
port. -----

Le Comité exécutif de l'ITF., réuni à Amsterdam les 16 et
17 février 1937,

Après avoir amplement discuté la situation en Espagne,

Approuve pleinement ce qui a été fait jusqu'ici par le
secrétariat de l'I.T.F. en collaboration avec les organisations adhé-
rentes pour appuyer le gouvernement légal d'Espagne dans sa lutte
pour la liberté, le droit et la démocratie,

Fait un pressant appel aux organisations et à leurs membres
pour qu'ils intensifient dans la mesure du possible, leur activité au
profit des camarades espagnols,

et insiste auprès des organisations adhérentes pour qu'el-
les tâchent, par tous les moyens appropriés, d'influencer l'opinion
publique et les partis politiques de leur pays à l'effet d'amener les
gouvernements des pays démocratiques à reconnaître au gouvernement es-
pagnol le droit complet de se procurer les moyens nécessaires pour se
défendre et pour réprimer la rébellion.

Guerre de conquête

(I.T.F.) Une semaine après la déclara-
tion d'Hitler assurant que le Troi-
sième Reich désirait la paix et rien que la paix, le chef d'état-major
de la défense économique auprès du ministère de la guerre, le lieute-
nant-colonel Thomas proclama sans ambages, dans une conférence tenue
au début de février, le "droit" du Troisième Reich à une guerre de con-
quête! Il affirma que "la cause de presque toutes les guerres résidait
dans la misère économique d'un peuple, le combat pour avoir plus d'es-

pace, la lutte pour une existence plus large...

Lorsque, partant de ce point de vue, nous examinons notre situation actuelle, nous pouvons constater sans contredit que le peuple allemand se trouve dans une pareille situation extrême... La pression engendre une contre-pression et des tensions économiques se transforment en tensions politiques... De tout temps la misère économique de certains peuples ou le désir de se procurer des avantages économiques a été la cause de guerres." (Frankfurter Zeitung du 9 février 1937.)

Pour une agression il faut un prétexte.

(I.T.F.) Un beau jour des avions allemands portant des distinctifs faux français et russes bombarderont une

localité de frontière allemande quelconque et la "guerre de défense" du Troisième Reich pourra se déclencher. L'Allemagne apparaîtra comme la victime d'une agression. Le peuple allemand se rangera de manière unanime derrière son Führer et avant que les peuples voisins de l'Allemagne n'aient compris la duperie, ses troupes auront déjà franchi les frontières, et auront en mains tous les avantages d'une attaque brusque. On ne peut répéter assez souvent aux peuples qu'ils doivent compter avec une pareille éventualité. Ainsi que la mise en scène de l'incendie du Reichstag était le début de l'avènement du Troisième Reich, la guerre du Troisième Reich commencera par une formidable supercherie destinée à paralyser l'opposition en Allemagne et à jeter le trouble parmi les peuples attaqués mais plus particulièrement en Grande-Bretagne et en Amérique. (Emprunté à un article paru dans "Der Oeffentliche Dienst", édition allemande de l'organe de la Fédération suisse du personnel des services publics, 12 février 1937.)

Le respect des convictions dans le Troisième Reich.

(I.T.F.) Les girouettes qui se trouvent à la tête des ministères allemands changent de convictions comme

on change de chemise. Dans une circulaire à ses membres, l'église confessionnelle évangélique de la Rhénanie, écrit (le 31 décembre '36): "Les paroles avec lesquelles les chefs du parti combattent l'évangile et l'église, ne sauraient guère être plus blessantes et plus offensantes. L'exemple des hommes qui occupent les fonctions dirigeantes invite clairement et simplement à quitter l'église. Aujourd'hui on fait entendre aux fonctionnaires, à qui l'on disait il y a trois ans qu'ils ne pourraient pas garder leurs fonctions s'ils n'étaient pas inscrits à l'église, qu'on attend d'eux le contraire à présent.

Un bon conseil coûte cher.

(I.T.F.) On raconte que la reine Marie Antoinette de France, en apprenant

que les pauvres n'avaient pas de pain, elle aurait naïvement demandé: "Pourquoi donc ne mangent-ils pas de brioches?"

Il y a aujourd'hui en Allemagne disette de margarine. Les Nazis déclarent avec une même naïveté que les masses n'ont qu'à manger du beurre.

Le "Vierjahresplan" le mensuel publié par le général Goering écrit: "On demande pourquoi on ne met pas à la disposition de ces citoyens pauvres la moyenne annuelle nécessaire d'environ 15 kgs de graisse sous forme de margarine bon marché. La chose est impossible du fait que les matières premières étrangères pour la fabrication de margarine ne sont point disponibles en quantités suffisantes; au lieu de matières premières pour la margarine, on importe en effet des matières premières pour l'armement. "Le périodique "Vierjahresplan" trouve facilement une consolation: " Il va sans dire que ces citoyens ont le droit et la possibilité d'acheter, sous la forme d'autres graisses, (saindoux, lard, beurre) les quantités qui leur font défaut pour parfaire les 15 kgs par an. Le journal ne se soucie pas de savoir si l'argent est disponible ou non.

Retour aux méthodes de lutte des classes.

(I.T.F.) Le tribunal d'honneur du travail d'Allemagne centrale a condamné le 21 octobre 1936 un ouvrier

également militant du Front allemand du Travail, à être congédié sans préavis pour avoir organisé une grève. "Der Ruhrarbeiter" l'hebdomadaire du Front allemand du travail pour l'Allemagne occidentale reproche à ce loyal travailleur d'être "retombé - chose passible de peine - dans les vieilles méthodes de lutte des classes". (Ruhrarbeiter, ler numero de février 1937). Les travailleurs du Troisième Reich doivent se plier à tout.

Les heures supplémentaires ne sont point payées.

Le ministère du Travail du Reich déclare: "Les plaintes adressées au ministère du Travail et aux Commissaires du travail, portant sur le non paiement ou le paiement insuffisant du travail supplémentaire, s'accroissent ces derniers temps. (Der Angriff N° 30 du 5 février 1937.)

Le Front allemand du Travail supprime des rentes d'invalidité.

(I.T.F.) Jusqu'à présent les membres du Front du travail avaient droit après 10 années d'adhésion--la période d'adhésion aux syndicats dont les fortunes ont été confisquées par les Nazis, entrant en ligne de compte-- à un secours d'invalidité de trois fois la cotisation mensuelle par mois et après 15 années d'adhésion, de quatre fois la cotisation mensuelle. A partir du 1er janvier ces versements ont été supprimés. Dorénavant il n'y aura plus que ceux ayant 20 années d'adhésion syndicale qui auront encore droit à un secours d'invalidité.

Victimes du Plan quadriennal.

(I.T.F.) Afin de pouvoir resserrer au possible l'importation de matières premières textiles au profit d'une importation accrue de matières premières pour l'armement, la dictature nazie a décrété que tous les déchets doivent être soigneusement recueillis dans la mesure du possible réemployés. Un rapport de l'Inspection du travail publié dans le bulletin du ministère du Travail du 25 janvier démontre à quel point ces méthodes sont préjudiciables à la santé des travailleurs.

Une fabrique d'acier avait acheté un lot de moufles de protection "en toile à voile". Après la distribution de ces moufles, un fondeur pourvu de ces gants de protection, travaillant au four Martin, vit subitement ses vêtements en flammes. Un accident analogue se produisit une heure plus tard. Dans les deux cas les ouvriers eurent de graves blessures. Un peu plus tard encore un gant qui se trouvait par terre s'enflamma après avoir été touché par les cendres brûlantes d'une cigarette. Ce n'est qu'alors qu'on constata que la doublure des moufles se composait bien de fibres de jute ordinaires mais que l'extérieur était fait en tissu d'un rouge-brun inégal contenant suivant plusieurs analyses 11,02% d'azote. Il s'agissait par conséquent d'une cellulose assez fortement nitratée, en d'autres termes d'un explosif. Il paraît que c'étaient là des tissus employés dans une usine chimique pour le filtrage d'acides concentrés et que ces tissus avaient de nouveau été employés sous la devise "rien ne doit être détruit". Les moufles avaient été fabriquées par une maison des environs de Berlin d'un tissu usagé livré par un commerce de matières premières de Anhalt. L'histoire ne raconte pas si d'autres ouvriers ont déjà été blessés lors de la confection des gants.

La tâche des femmes dans le Troisième Reich: tourner des obus et mettre au monde des enfants.

(I.T.F.) Certaines mesures des Nazis relatives à l'économie en temps de guerre pourraient faire l'impression que sous le signe des préparatifs de guerre, le Troisième Reich renonce à l'élimination des femmes de l'industrie. Un jugement caractéristique d'un tribunal allemand démontre toutefois que l'opinion de principe des Nazis n'a pas changé. La place de la femme est au foyer. Elle doit dans la mesure du possible être écartée des industries civiles et ne doit être tolérée que dans les industries d'intérêt stratégique où on ne peut pas se passer de ses services. Les femmes doivent tourner des obus et mettre au monde des enfants.

Une entreprise à Elmshorn avait congédié un tanneur en raison du manque de matières premières. L'ouvrier congédié avait fait appel de son renvoi au tribunal prud'homal de Pinneberg qui avait condamné l'entreprise à reprendre l'homme en service ou bien à lui payer une indemnisation convenable. Le tribunal prud'homal reconnaissait que "le licenciement était nécessaire dans l'entreprise en question à la suite de la pénurie de matières premières", mais que cette situation... "aurait dû d'abord donner lieu au renvoi d'une des femmes. Des mesures de ce genre sont propagées aussi par le gouvernement du Reich et on est en droit d'attendre des entreprises qu'elles appuient ses efforts. Il faut que graduellement les femmes soient écartées d'entreprises de ce genre à moins que les circonstances (la nécessité des préparatifs de guerre -Réd.) n'exigent le contraire et elles doivent autant

que possible revenir à leur métier proprement dit, celui de ménagère et mère de famille. Le tribunal est arrivé par conséquent à la conviction qu'il aurait fallu d'abord licencier une des femmes".

L'entreprise en question s'est pourvue en appel de ce jugement. Elle a fait valoir qu'un licenciement aurait été tout aussi dur pour d'autres salariés, également pour les femmes, qui la plupart du temps doivent entretenir leur famille. Avec cela, employer des femmes était plus avantageux car "la rétribution quelque peu inférieure de la femme revient à des milliers de marks par an. Il s'agissait en outre dans l'entreprise d'ouvrières spécialistes convenant mieux pour leur travail que des hommes, ainsi que les hommes le reconnaissent."

L'instance d'appel, le tribunal prud'hommal d'Altona, repoussa l'appel exigeant également que les femmes soient d'abord renvoyées (Altonaer Nachrichten du 19 décembre 1936).

A quoi servent les primes de l'assurance sociale.

(I.T.F.) "Souvent on me demande pourquoi les primes pour l'assurance-chômage ne peuvent pas être diminuées

et je dois répondre alors, qu'il n'est pas possible de les réduire... Le plan quadriennal (de l'armement allemand Réd.) coûte beaucoup d'argent et l'assurance-chômage avec toutes ses ressources financières doit fournir sa part! Ainsi déclara le président du Front du travail pour le district de Westphalie au début de décembre à Duisbourg. (Suivant un compte-rendu dans le "Ruhrarbeiter" 2ème numéro de décembre.)

Désorganisation de l'appareil des transports allemand.

(I.T.F.) La substitution de matières Ersatz aux matières premières de bonne qualité crée énormément de difficultés

à la Reichsbahn. Dans un atelier de locomotives d'un secteur du réseau (qui n'a pas une importance stratégique de premier ordre), le personnel a par exemple dû être augmenté de 10%, afin de pouvoir faire face au travail accru provenant de l'emploi de matières premières Ersatz et encore ce personnel accru doit-il fournir tous les jours une heure de travail supplémentaire. Jusqu'ici les 10.000 hommes composant l'effectif de l'atelier en cause travaillaient 8 heures par jour. A présent les 1.100 hommes doivent faire 9 heures. Le nombre des heures de travail a dû être augmenté de 24% pour faire face à la même quantité de travail.

Dans les services roulants cet avilissement de la qualité du matériel se fait déjà tellement sentir que par exemple la direction générale de Cologne se plaint dans un numéro spécial de son bulletin officiel (du 1er décembre 1936) des retards de plus en plus fréquents des trains de voyageurs.

L'esclavage dans les entreprises.

(I.T.F.) Le général Goering a décrété le 22 décembre 1936 que les em-

ployeurs dans l'industrie du fer et des métaux, dans le bâtiment et dans l'industrie des tuiles et dans l'agriculture auront le droit de conserver le carnet de travail d'un de leurs ouvriers ou employés jusqu'à la fin du délai de préavis si cet ouvrier quitte son travail "sans raisons valables" pour accepter un emploi mieux rétribué dans une autre entreprise. Cette décision annule pratiquement la liberté de mouvement des salariés dans les industries en cause, car il est facile pour l'employeur de déclarer illicite un départ justifié. Les employeurs ne manquent pas de profiter de cette possibilité. Après à peine quatre semaines d'expérience, le Front allemand du travail doit reconnaître-- avec toute la prudence qu'impose la censure--: "La tendance se fera probablement fortement sentir d'user de la possibilité de retenir le carnet de travail; cela fait naître le danger que le décret soit appliqué aussi dans les cas où les conditions en vue desquelles il a été conçu, n'existent au fond pas."

Il est vrai que les travailleurs ont la possibilité de porter plainte auprès du tribunal prud'hommal pour obtenir qu'on leur rende leur carnet. Cependant bien du temps se passe avant qu'il soit donné suite à une pareille plainte et pendant ce temps il ne peuvent pas avoir de travail car actuellement en Allemagne aucun ouvrier ou employé ne peut trouver à s'employer sans être muni du carnet de travail.

En attendant la fin du procès, la place la mieux rétribuée est occupée depuis longtemps.

Les autorités nazies appuient les mesures des employeurs tendant à limiter la liberté de mouvement des salariés. Dans l'industrie métallurgique la liberté a de manière générale été réduite davantage. Le 29 décembre 1934 il avait été interdit aux ouvriers métallurgistes spécialisés d'accepter un emploi dans une autre localité que celle de leur domicile, sans autorisation écrite de la part d'un bureau de placement. Le 27 novembre 1936, cette interdiction a été étendue aux ouvriers non spécialisés et à partir du 15 février 1937, également aux ingénieurs et autres employés ayant un grade universitaire. Et, si jusqu'à présent un changement de place à l'intérieur d'un même arrondissement pouvait se faire sans autorisation du bureau de placement, tout changement a besoin d'être approuvé depuis le 15 février. L'approbation est refusée lorsque le départ du métallurgiste compromettrait l'exécution de commandes importantes pour l'Etat au point de vue économique ou fait du tort au rendement économique de l'entreprise(!) et à la composition du personnel ou encore crée des charges inutiles à la municipalité en question. La demande doit être faite par l'employeur qui désire engager le salarié en cause, auprès du bureau de placement sus-visé. Le salarié ne peut pas demander l'autorisation de changer d'emploi.

Dans la partie la plus vulnérable de l'industrie des armements, l'industrie de l'aéronautique, la collaboration entre employeurs et autorités nazies est particulièrement marquée. Afin d'empêcher "une exploitation nuisible" des industriels de la part des ouvriers, et afin d'enrayer efficacement le danger d'une hausse excessive des frais de salaires et traitements aux dépens des ressources publiques, l'Association pour l'industrie aéronautique allemande a introduit avec l'approbation du ministère de l'Air de Goering--qui y a contribué en traçant des directives--un "certificat de libération".

Dans les entreprises de l'aéronautique les ouvriers et employés (les techniciens spécialement) ne peuvent être engagés que sur présentation de ce certificat de libération. La délivrance de ce certificat est refusée aux ouvriers ou employés qui dans leur ancien emploi "n'ont pas fait preuve d'être dignes de confiance au point de vue politique, des capacités professionnelles ou du caractère, dans la mesure nécessaire pour entrer en ligne de compte pour un emploi dans l'aéronautique". (Deutsches Arbeitsrecht, février 1937) Lorsque l'industriel a personnellement l'opinion que le salarié qui désire partir est irremplaçable ou difficile à remplacer et que par conséquent son départ prouve "qu'il n'a pas pour l'entreprise la fidélité à laquelle on est en droit de s'attendre dans les circonstances données, il peut refuser le certificat de libération et de la sorte priver son salarié de toute possibilité de trouver à s'employer dans l'industrie aéronautique.

On peut dire qu'aucune liberté de mouvement n'existe plus pour les ouvriers des industries vitales au point de vue stratégique.

Le droit d'association certes,
mais pas pour les ouvriers.---

(I.T.F.) En accord avec le Troisième Reich, le gouvernement autrichien a permis à la bourgeoisie d'orientation nationaliste et à l'aile des Heimwehren (officiellement dissoute) qui sympathise ouvertement avec les Nazis, de s'organiser à nouveau en des groupements.

Pour commencer le gouvernement a rappelé le Commissaire chargé de surveiller le "Deutscher Turnerbund 1919", une organisation nettement nazie dans les locaux de laquelle les Nazis se réunirent en juillet 1934 pour préparer l'assassinat de Dollfuss et il a ainsi rendu à cette organisation toute sa liberté. Ensuite il a permis la constitution de la "Ostmarkischer Volksverein" à Graz. En 1936 il l'avait encore interdite. A présent toutefois la Cour fédérale a levé cette interdiction en alléguant que la loi sur les associations de 1867 était encore en vigueur en Autriche et que par conséquent on ne pouvait pas prohiber la fondation de nouvelles associations pourvu que leurs statuts soient conformes aux lois. Sur ces entrefaites le gouvernement a permis, à Linz aussi, la création d'une "Deutscher Volksbund für Oberösterreich" que le "Linzer Volksblatt" clérical a qualifié à juste titre d'organisation de parti des "Grossdeutschen", l'ancien parti conservateur. Un peu après fut fondée, également à Linz, une "association d'appui aux anciens membres de la Heimatschutz"

Ce qui est d'une importance toute autre, c'est que "l'Association autrichienne des ouvriers et employés" peut de nouveau fonctionner en plein jour. Cette Association est destinée à devenir une espèce de "Syndicat" nazi-heimwehrien. Le premier numéro de son Bulletin d'informations contient des lettres de félicitations de la part des ministres Neustädter-Stürmer et Glaise-Horstenau; Neustädter-Stürmer, homme de confiance de Mussolini et Glaise-Horstenau, homme de confiance d'Hitler. L'Association recrute surtout ses membres parmi les fonctionnaires et employés d'organes publics, tels que par exemple la Commission syndicale.

Dans les milieux des travailleurs autrichiens cette résurrection d'associations "non-politiques" conservatrices et nazies, a suscité de l'effervescence. Les anciens membres des associations de sport ouvrier exigent que le gouvernement qui admet des associations sportives nazies, autorise aussi des associations de gymnastique, de sport et d'éducation ouvrière. Les anciens membres de la Stutzbund demandent qu'on leur permette, de même qu'aux anciens membres de la Heimwehr, officiellement dissoute, la constitution d'associations de secours. Avant tout, les syndicalistes réclament de bénéficier, aux aussi, de la liberté d'association accordée aux Nazis et Heimwehriens de "l'Association des ouvriers et employés".

Ce sera intéressant de voir si le gouvernement autrichien osera refuser aux travailleurs socialistes et syndicalistes ce qu'il consent aux Nazis.

La consommation baisse.

(I.T.F.) Suivant la "Reichspost" viennoise, la consommation était en 1936 pour la viande de porc de 11,6%, pour le lard de près de 22 et pour le saucisson de 4 1/2 % inférieure au chiffre de l'année d'avant. La consommation de beurre a baissé de 20%. Par contre celle des pommes de terre, signe de la misère des temps, a monté de 12%.

La dictature catholique autrichienne qui équipe des troupes de réserve pour Hitler et Mussolini, préfère, elle aussi, les canons au beurre.

La dictature déclenche la réaction sociale.

(I.T.F.) Les dictatures ne se servent des organes de l'Etat que contre les ouvriers. Les employeurs peuvent se moquer de toutes les lois: la dictature n'ose pas lever la main contre eux. L'organe de la Commission syndicale (fasciste) des ouvriers et employés d'Autriche devait à nouveau constater (dans son numéro de février) : "Ces derniers temps les syndicats (fascistes) doivent de plus en plus souvent faire l'expérience que les autorités n'interviennent pas avec la rigueur qui s'impose contre les violations des lois de protection ouvrière. Les punitions sont souvent minimes et nullement de nature à effrayer les saboteurs des lois sociales".

Amsterdam, le 20 février 1937.

Encore un bilan.

(I.T.F.) Sous cette en-tête, le "Oesterreichische Eisenbahner", l'organe légal du personnel chrétien allemand des chemins de fer fédéraux d'Autriche, publie les amères constatations que voici: "Qu'est ce qui en est de la manière dont est traité le personnel? On sait que les mois d'hiver sont la saison des...congés.Or, que fait-on? Sans aucune préparation, sans se demander comment les agents se tireront d'affaire on impose aux chefs du mouvement et agents des trains un nouvel examen sur le terrain commercial, à partir du 2 janvier...Faut-il voir là une timide tentative d'organiser les heures de loisirs?"

Une fois "le calme et la paix" établis parmi les agents en cause, l'administration a consacré son attention à un autre service et, à partir du 1er janvier, les graphiques de service dans la traction ont été réorganisés d'une manière qui ne pouvait pas ne pas susciter de l'indignation parmi les agents atteints--en majorité des petites classes du personnel. Et tout cela est décrété sans qu'on songe le moins du monde qu'il existe un organe comme les délégués du personnel... Seulement, depuis 1933 on attache dans les chemins de fer fédéraux beaucoup plus de prix à des questions de prestige, qu'à des pensées s'inspirant de l'intérêt corporatif.

Le personnel du service de la voie et des travaux à son tour n'a pas été oublié. Dans les journées précédant Noël, un nombre inouï de femmes de gardes-barrières ont été invitées à se présenter à la visite médicale et l'on a fait comprendre au mari qu'il aurait à quitter son poste si sa femme était déclarée inapte au service (pour le remplacer). On peut se représenter les répercussions d'une pareille ordonnance sur la vie conjugale et familiale. Ce système-- ainsi l'organe du groupement qui appuie les dictateurs catholiques--n'a rien à voir avec l'organisation corporative, mais ne peut être qualifié que de despotisme.

Nous considérons qu'il est de notre devoir de dire une fois clairement ce qui précède, car toujours on feint d'être étonné et indigné que dans les chemins de fer fédéraux précisément l'activité clandestine est si intense et que toujours et toujours à nouveau il faut procéder à des arrestations pour cette raison". ("Der Oesterreichische Eisenbahner" N° du 15 janvier 1937.)

Le personnel des tramways n'a plus de droits.

(I.T.F.) Le syndicat (fasciste) autrichien des agents des entreprises privées de transports avait convoqué le

11 janvier 1937 ses militants dans les tramways de Graz à une réunion. Dans cette réunion un des secrétaires a fait l'exposé suivant qui caractérise les conditions en régime de dictature fasciste:

"Le droit disciplinaire est exercé uniquement par la direction et aucun agent n'a la possibilité de se défendre devant ce tribunal. Le malfaiteur le plus vil a le droit d'être défendu devant la justice mais l'agent des tramways est privé de ce droit, bien que les méfaits dont il peut se rendre coupable soient naturellement toujours d'un caractère peu grave". On ne prend pas le syndicat fasciste au sérieux; "La direction ne s'est toujours pas prononcée au sujet d'un projet de statut du personnel, présenté par le syndicat il y a deux ans (!) déjà. Le mécontentement en est grand parmi le personnel. Les plus petits manquements donnent lieu à des punitions de mise à pied allant jusqu'à huit (!) jours. Avec cela les agents doivent, de leurs maigres salaires, supporter les frais de dommages même lorsque leur culpabilité n'est guère prouvée..

Depuis avril 1935 il n'y a plus de contrat collectif. Les contrats individuels ne sont guère respectés. C'est ainsi que l'on a, l'année écoulée, réduit de 9% les salaires horaires des ouvriers saisonniers, modifié le paiement des heures supplémentaires et des facilités de circulation du personnel." - La direction défend son attitude en alléguant la mauvaise situation financière de l'entreprise. Le fait toutefois que les dépenses administratives ont monté depuis les années d'après-guerre d'au moins deux fois, alors que les frais de personnel ont baissé de près de 50%, "démontre davantage une attitude réactionnaire de la direction qu'une mauvaise situation financière. (Suivant un compte-rendu dans le journal légal autrichien "Freie Arbeiterstimme" du 23 janvier 1937.)